

Groupe de travail 3 : Contrôle de l'UE et questions sanitaires, règles en matière de protection des consommateurs

Projet d'ordre du jour

Mardi 2 avril 2024 (14h00 – 17h30 CET)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

14h00 Mot de bienvenue du président, Benoît Thomassen

14h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (30.01.24)

14h10 Points d'action

- Etat des lieux des points d'action de la dernière réunion - informations

14h15 Justification et communication d'allégations environnementales explicites

- Présentation de la position du Parlement européen par l'eurodéputé Cyrus Engerer, rapporteur ENVI (Parlement européen)
- Échange de vues

14h45 Règles relatives à la catégorie d'empreinte environnementale des produits (PEFCR) pour les produits de la pêche marine

- Mise à jour sur les derniers travaux du Secrétariat technique par Gerd Heinen (MARE A4) (à confirmer)
- Échange de vues
- Voie à suivre

15h15 *Pause*

15h30 Orientations stratégiques pour une aquaculture européenne plus durable et plus compétitive

- Mise à jour sur le développement de la campagne à l'échelle de l'UE par Charlotte Gugenheim (MARE A2)
- Échange de vues

16h00 Matériaux en contact avec les aliments

- Présentation de la proposition législative visant à limiter la présence de bisphénol A et d'autres bisphénols dans les matériaux en contact avec les denrées alimentaires par un représentant de la Commission (SANTE E2) (à confirmer)
- Échange de vues



- Voie à suivre

16h45 FIP Blues

- Présentation du projet d'amélioration de la pêche à l'espadon et au requin bleu par Juana Maria Parada Guinaldo (OR. PA.GU.)
- Échange de vues

17h20 Divers

17h25 Résumé des mesures à prendre

17h30 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information	Allégations écologiques	À la suite d'une feuille de route et d'une consultation publique, la Commission a adopté, le 22 mars 2023, une proposition législative de directive relative à « la justification et à la communication des allégations environnementales explicites ». L'objectif de la proposition législative est de proposer des critères communs contre l'écoblanchiment et les allégations environnementales trompeuses. Avant que les entreprises ne communiquent sur les types de réclamations couvertes, celles-ci devront être vérifiées de manière indépendante et prouvées par des preuves scientifiques. Le 30 novembre 2023, le MAC a adopté un avis sur la proposition législative.	Échange de vues avec le rapporteur ENVI du Parlement européen.	<ul style="list-style-type: none"> - Avis MAC (2020) - Avis MAC (2022) - Proposition législative - Observatoire législatif
Information + Décision	Règles relatives à la catégorie d'empreinte environnementale des produits	À la suite d'une demande de la Commission européenne, des règles relatives à l'empreinte environnementale des produits sont en cours d'élaboration (tant pour les captures sauvages que pour les produits d'élevage) par des experts externes sous l'égide d'un « secrétariat technique », y compris pour les produits de la pêche marine non transformés. Une première consultation ouverte s'est déroulée du 2 août au 4 octobre 2021. Le MAC a mis en place un groupe de réflexion sur le sujet et a adopté des avis le 24 mai 2022. Dans le cadre du programme de travail de l'année 8 (2023-2024), le MAC s'est engagé à fournir à nouveau des conseils sur le sujet.	Mise à jour sur les derniers travaux du Secrétariat technique, y compris le lancement prévu de la deuxième consultation ouverte par le représentant de la DG MARE. Décision sur la marche à suivre (p. ex., rétablissement du groupe de discussion, suivi de l'évolution de la situation).	<ul style="list-style-type: none"> - Avis MAC - Secrétariat technique - Groupe de discussion
Information	Lignes directrices pour l'aquaculture	Le 17 mai 2021, la Commission européenne a adopté de nouvelles orientations stratégiques pour une aquaculture européenne plus durable et plus compétitive. Dans le cadre	Mise à jour sur le développement de la campagne à l'échelle de	- Orientations stratégiques

		de ces lignes directrices, la Commission s'est engagée à mettre au point des outils pour une campagne coordonnée à l'échelle de l'UE sur l'aquaculture de l'UE, qui sera utilisée aux niveaux national et régional, avec le soutien des États membres et du Conseil consultatif de l'aquaculture. Lors de la réunion du 27 janvier 2023, un représentant de la DG MARE a fait une présentation sur le développement de la campagne. Le président a proposé, pour l'avenir, de suivre l'évolution de la situation.	l'UE par le représentant de la DG MARE.	
Information + Décision	Matériaux en contact avec les aliments	À la suite de la publication d'un avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, qui faisait état d'une préoccupation pour la santé humaine, la Commission européenne a publié le 9 février 2024 une proposition législative visant à interdire l'utilisation du bisphénol A (BPA) et d'autres bisphénols dans les matériaux en contact avec les aliments. Dans le passé, le MAC a adopté un avis sur la feuille de route de la Commission pour une révision des règles relatives aux matériaux en contact avec les denrées alimentaires.	Présentation de la législation par un représentant de la Commission. Décision sur la marche à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi de l'évolution de la situation, aucune).	- Page d'information - Avis MAC
Information	FIP Blues	FIP Blues est un projet d'amélioration de la pêche à l'espadon et au requin bleu promu par quatre organisations de producteurs et 14 entreprises, qui constituent l'Association nationale des entreprises de commercialisation et des transformateurs d'espèces hautement migratrices.	Présentation du projet par représentant d'OR. PA.GU..	- Projet